



Juillet 2011

Saint-Pierre de Chartreuse



Commune
adhérente



www.saintpierredechartreuse.fr
Mail : mairie.st-pierre-de-chartreuse@wanadoo.fr
Tél : 04.76.88.60.18.

La Vie Communale

Le Mot du Maire

Chartroussines, Chartroussins,

Voilà un éditorial bien délicat à rédiger !

Au moment où vous lirez ce journal municipal vous aurez reçu, comme chaque foyer de la commune, un courrier de ma part faisant le point sur les trois premières années de notre mandat, expliquant nos choix, les grands dossiers, les financements, etc. Je suppose qu'il a dû susciter, si ce n'est des questions, au moins des réactions.

Comme je l'avais annoncé lors de mes vœux à la population, une réunion publique de " mi-mandat " aura lieu à l'automne (la majorité du Conseil Municipal préférant cette période) au cours de laquelle chaque adjoint et moi-même viendra présenter et expliquer les dossiers dont il a la charge et, bien sûr, répondre à vos questions.

Quant au "Spécial SIVU", il va certainement lui aussi faire naître d'autres réactions et questionnements. Aussi, je vous demande de me faire parvenir vos éventuelles questions, à la fois pour pouvoir préparer la réunion publique et pour vous apporter rapidement des éléments de réponse, soit par courrier à mon attention à l'adresse de la mairie ou par mail :

christophe.sestier.mairie@orange.fr

Je me ferai un devoir de répondre aux questions posées sur le S.I.V.U., la commune ou bien tous les sujets en relation avec ces thèmes (pas de questions personnelles bien évidemment).

Il faut qu'elles servent à la compréhension de tous et que la personne qui pose la question soit identifiable clairement (pas de pseudo). Un écrit, signé et de surcroît transmissible à tout moment, nous garantit vous et moi, de ne pas alimenter les rumeurs, ou en tous cas de pouvoir les démentir.

Les questions et les réponses seront disponibles rapidement sur le site de la mairie.

Comme vous le constatez, je parle du futur.

Je dois maintenant aborder le sujet qui alimente toutes les conversations depuis des semaines, et à juste titre car il est extrêmement important.

Je ne reviendrai pas sur la forme, le communiqué que j'ai mis sur le site et qui est à disposition en mairie est suffisamment clair et explicite.

Par contre, je dois maintenant vous donner ma position et ma décision.

Lors du Conseil Municipal du 30 mai 2011 les votes "contre" systématiques et de principe, ont bloqué plusieurs dossiers importants.

Puis, lors de celui du 17 juin 2011, mon adjoint en charge de l'urbanisme et 7 conseillers municipaux m'ont remis un courrier me demandant de démissionner.

J'ai dû réagir "à chaud" (je m'attendais à une telle manœuvre, mais pas si tôt) car la méthode employée manquait de courage. Une rencontre préliminaire pour dire ce qui allait se passer correspond plus à ma façon d'agir.

J'ai donc abordé la demande sans qu'aucun délai de réflexion me soit accordé. Seul un point m'a paru très évident : si démission il devait y avoir, il fallait laisser le

choix à la population de St-Pierre de Chartreuse.

En conséquence, il devait y avoir des élections générales et donc démission de la totalité du Conseil Municipal. La démission devenait, pour moi, la seule chose raisonnable à faire : la tension, la fatigue et le "ras le bol" engendrés par des querelles intestines de plus en plus palpables ont joué dans ce choix du moment.

Puis, après de très mauvaises journées (et nuits), après avoir beaucoup discuté, non seulement avec des collègues élus mais aussi avec des habitants de St-Pierre, après avoir reçu de nombreux soutiens, je me suis ravisé.

Il est évident que ce scénario n'était pas le bon !

D'abord, parce qu'il ne reste qu'un peu plus de deux ans (c'est très court), ensuite, parce que je suis quelqu'un qui assume ses responsabilités : je dois donc finir ce qui est engagé car je suis convaincu que c'est la bonne voie pour la commune.

Nous avons été élus très majoritairement, nous devons donc continuer.

De plus, je ne suis pas seul. Trois autres adjoints et trois conseillers municipaux me suivent et me font confiance. Nous avons donc décidé tous les 7 de NE PAS DEMISSIONNER.

J'ai bien entendu certaines choses et j'en tiendrai compte. Le message le plus important est le manque de communication et d'informations préalables.

Je veux bien l'admettre (bien que chacun des élus de la commune puisse disposer de toutes les informations qu'il désire, encore faut-il qu'il vienne les chercher ou bien pose des questions : ni les secrétaires, ni moi ne faisons de rétention d'information) et la façon de travailler sera changée. Par contre, ceci prendra plus de temps pour chaque dossier.

J'ai aussi en mémoire le motif invoqué sur le courrier de demande de démission : " ... nous ne sommes pas d'accord avec la direction que vous voulez donner à notre commune ... ". Je prends acte, mais je demande des explications plus précises.

Je rappelle que la seule règle qui doit motiver les décisions d'un conseil municipal est de veiller à ce que l'intérêt général soit respecté. Il faudra donc reparler de l'orientation de notre politique d'aménagement et de développement avec ce seul critère.

Si j'ai un vœu à formuler c'est que les élus actuels reprennent leurs esprits et que nous poursuivions notre mandat de façon constructive et efficace.

Enfin, je souhaite vivement que le calme revienne également dans les discussions, car les bavardages, spéculations ou critiques inutiles gâchent les atouts de la commune, desservent son image et compliquent énormément les choses.

Beaucoup trop de personnes parlent sans savoir, tout en étant sûrs de ce qu'ils disent !

Arrêtons cela, pour l'avenir de la commune.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter, à tous et à toutes, un très bon été.

Christophe SESTIER,
Maire.

La Vie Communale

Une Sculpture pour un Hameau

Après le hameau de la Coche en 2010, c'est celui de Brevardière qui a répondu à l'appel de Maurice Gonnard, de l'Ephémère, pour l'accueil d'un artiste en résidence.



Philippe Ongena, sculpteur Belge sculpte la pierre et ... l'eau.

Quinze jours de travail lui ont suffi pour ériger une sculpture-fontaine (ou fontaine sculptée) au cœur de Brevardière.

Son œuvre originale en marbre de Savoie fait «chanter» l'eau qui chemine sur des lignes esthétiques et délicates avant de jaillir de la bouche d'un petit animal (voir photo en 1^{ère} page).

Comme à l'accoutumée, Philippe Ongena a été accueilli par les habitants du hameau et les restaurateurs de la commune. Une aide logistique a été apportée par le service technique communal, l'entreprise Botta et les habitants pour, notamment, l'alimentation en eau par la source locale.

Outre cette magnifique sculpture, Philippe Ongena laisse l'image d'un homme fort sympathique à qui le hameau de Brevardière et les visiteurs ont su rendre hommage lors de la soirée d'inauguration du 1^{er} juillet 2011.

Exposition

Gestes dansés, gestes tracés sont l'univers dans lequel Dorine Rambur nous a immergé lors de l'exposition de ses dessins à la salle des arts, début juin.

Saisir le mouvement, l'instant, l'expression du corps ... nu, pour restituer l'énergie, la communiquer est le mode d'expression de cette artiste Chartroussine qui associe la danse et le graphisme.

C'est ainsi que, comme un écho aux dessins exposés, Dominique Caël de la compagnie Micantis a réalisé une performance de danse lors du vernissage.



Jeunes Sapeurs Pompiers Volontaires

Vendredi 24 juin a eu lieu à la caserne de Saint-Pierre de Chartreuse une démonstration de manœuvres, suivie de la remise des diplômes des jeunes sapeurs pompiers du canton.

Six jeunes sapeurs pompiers ont validé leur 2^{ème} année dont trois de la commune. Il s'agit de Morgane Loro, Lison Lepetit et Emeric Augier.



Deux ans de formation leur sont encore nécessaires pour passer le brevet de cadet et ensuite intégrer la caserne de Saint Pierre avec une avance sur la formation initiale.

Les jeunes sapeurs pompiers remercient les formateurs qui, durant l'année, leur ont transmis leur savoir faire et donné de leur temps libre.

Si vous aussi vous êtes intéressés par les pompiers et que vous avez + de 16 ans, vous êtes les bienvenus le dimanche de 10h30 à 12h à la caserne pour tout renseignement.

Vous pouvez aussi contacter le Lieutenant Brun au 06.47.55.55.97.

Corentin Chichillanne, pompier volontaire.

Site Internet

Le site internet de la mairie est régulièrement mis à jour et complété. N'hésitez pas à le consulter et à nous faire part de vos observations et compléments d'informations.

www.saintpierredechartreuse.fr

Etat Civil

Naissances

Raphaël VIDAL : le 29/04/2011, fils de Florent VIDAL et Fanny ARNOUX

Camille COUTELOT : le 15/05/2011, fille de Benoit COUTELOT et Céline FAVERJON

BURLET Evan : le 7/07/2011, fils de Cédric BURLET et Céline DOLGOPYATOFF

Mariages

Olivier BLANC et Anaïs MOREL-BIRON : le 21/05/2011

Pierre JAILLET et Nadège REQUET : le 25/06/2011

Antoine LEGER et Audrey SERVANT : le 02/07/2011

Benoit LAVAL et Claudie ROYON : le 16/07/2011

Noël AUGIER et Geneviève GONTIER : le 16/07/2011

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus complets sont disponibles sur
www.saintpierredechartreuse.fr

La Vie Communale

Les Associations

Le 18 avril 2011, le Conseil Municipal a procédé à l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2011.

Associations	Montants
Artistes de Chartreuse	1 000 €
A.S.E.A.I.	65 €
Crèche Fées et Lutins	22 150 €
C.L.S.H. Curieux de nature	2 100 €
Club des sports	1 550 €
Charmant Som Gym	500 €
D.D.E.N.	30 €
Fédé Française Montagne & Escalade	153 €
L'Éphémère (Rencontres BREL)	10 800 €
L'Éphémère (Festival de rue du dimanche)	4 500 €
MECAGLISS	400 €
Office de Tourisme (fonctionnement + animation)	70 000 €
Pic Livre	800 €
Radio Couleur Chartreuse	1 524 €
Ski Nordique Chartroussin	950 €
TOTAL	116 522 €

(A.S.E.A.I. : Association au Service des Enfants et Adultes en situation d'handicap de l'Isère
D.D.E.N. : Direction Départementale de l'Éducation Nationale)

La répartition des subventions n'a pas été facile. Certaines associations n'ont pas été subventionnées cette année, non pas parce que le Conseil Municipal les a occultées mais parce qu'il a dû faire des choix.

Soyez convaincus, Mesdames et Messieurs les présidents, les membres et les adhérents des associations que le Conseil Municipal est conscient des actions que vous menez tout au long de l'année et du dévouement dont vous faites tous preuve pour animer la station et répondre aux demandes d'activités.

Vous contribuez au fait que Saint-Pierre de Chartreuse n'est pas un dortoir mais un village bien vivant où la culture, le sport, les traditions, ... sont présents et ouverts à tous.

Les 116 521,75 € alloués aux associations représentent une somme très importante pour une petite commune comme la nôtre. Ils sont issus du budget de fonctionnement et non pas du budget d'investissement, ce qui signifie que les investissements engagés n'ont pas grevé la part des associations.

Comme tous les budgets, celui du fonctionnement n'est pas extensible et le Conseil Municipal ne peut pas faire des miracles.

Il en est de même pour les salles. Certes, le Conseil Municipal est toujours ouvert à la venue de nouvelles actions mais il ne peut pas palier en temps et en heure à tous les besoins. Nous travaillons pour trouver des solutions mais ceci nécessite du temps.

Le Conseil Municipal vous remercie de votre patience et de votre compréhension.

Forum des Associations

le 3/09/2011

Inscriptions en Mairie

Le point sur les Travaux

La route de Perquelin

L'aménagement de la route de Perquelin est terminé. Nous remercions tous les usagers et particulièrement les riverains pour leur patience et leur compréhension pour ce chantier qui a duré plus longtemps que prévu à cause du réseau d'assainissement collectif vétuste qui a nécessité des travaux supplémentaires.

La nouvelle Mairie et le bureau de Poste

La validation, par la direction de la Poste, des plans du futur bureau de Poste ayant nécessité un délai plus important que prévu, les travaux ont pris un léger retard. L'installation de la Mairie et de la Poste dans le nouveau bâtiment est prévue pour octobre 2011.

Réseau d'assainissement collectif

La 2^{ème} tranche des travaux qui consiste en la réalisation du réseau de transit depuis les Perriches jusqu'à l'entrée nord du village et du réseau de collecte des hameaux des Perriches, du Battour et de Pajonnière est en cours.

La 3^{ème} tranche, prévue d'ici à 2013, qui concerne la collecte des hameaux de la Coche et des Essarts vient d'être confiée à l'entreprise Giroud-Garampon.

Parc Acrobatique Forestier

De nombreux travaux ont été réalisés ce printemps : remplacement des anciennes plate formes et réaménagement de 17 ateliers.

La station de Trail

L'acquisition d'équipements et le balisage ont été achevés.

La première Station de Trail française a été inaugurée le 2 juin 2011 en présence de nombreuses personnalités et plus de quatre cents trailers venus de quarante trois départements et de cinq pays, participer à la première édition des « 3 jours de Trail de Chartreuse ».

Espace VTT Trial

La première partie d'un lieu de pratique du VTT Trial devrait être réalisée d'ici la fin de l'automne. Cet espace sera aménagé sur les terrains appartenant à la commune dans la continuité de la base de loisirs en intégrant les activités existantes. Il comprendra différents modules et boucles pour la pratique du VTT Trial de tous niveaux.

La route forestière du Coleau

La commune et l'A.S.A (Association Syndicale Autorisée des forêts de chartreuse qui regroupe les propriétaires concernés) partagent la maîtrise d'ouvrage de la création de la route du Coleau.

La reprise des travaux après l'hiver a été interrompue par l'A.R.S. (ex D.A.S.S.) qui est intervenu après avoir pris connaissance du tracé à proximité du captage d'eau potable qui alimente le hameau de Cherlieu, pour que tout risque de pollution soit écarté. Une conduite provisoire depuis les Egaux dessert actuellement Cherlieu.



Conseil Municipal du 18 avril 2011 : Abandon de produits phytosanitaires dans la gestion des voiries et dépendances, vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011 (taxe d'habitation : 16.08 % ; taxe foncière - bâti : 24.80 % ; taxe foncière - non bâti : 82.95 % ; C.F.E : 27.08 %), motion pour le maintien du bureau de poste, choix de l'atelier EO pour le diagnostic et principe d'aménagement urbains et paysagers, prolongation du sens unique sur le Plan de Ville jusqu'au 31 mars 2012.

Au Sujet de ...

Critérium du Dauphiné

Saint-Pierre de Chartreuse a eu l'honneur d'accueillir l'arrivée de la première étape du Critérium du Dauphiné le 6 juin dernier. Cet événement a eu des retombées économiques, touristiques et médiatiques importantes pour notre commune.

La couverture médiatique de l'arrivée représente 1h05 de direct sur France 3, soit 836 400 téléspectateurs en moyenne sur la durée du programme (11,6 % de parts d'audience) avec un pic d'audience de 17h08 à 17h09 de 1 163 000 téléspectateurs (15,3 % de parts d'audience).



Les performances TV de cette 1^{ère} étape sont comparables à la 2^{ème} étape de Paris-Nice 2011, diffusée le lundi 07 mars sur France 3, qui avait réuni 855 000 téléspectateurs.

L'exploit sportif de Van den Broeck, vainqueur de l'étape, a ensuite été rappelé avec citation de la commune lors des commentaires des étapes suivantes.

Concrètement pour le territoire : prise d'antenne d'Eurosport à la sortie du tunnel des Echelles jusqu'à l'arrivée sur le Plan de Ville et retransmission sur France Télévision avec vues et commentaires sur le monastère de la grande Chartreuse et le musée de la Corrière ainsi que la présentation du programme des rencontres Brel.

Concernant l'hébergement : le nombre de nuitées directement liées à l'organisation du Critérium du Dauphiné s'élève à 50 sur la commune (hors touristes et spectateurs).

Un grand merci à la Communauté de Communes Chartreuse-Guiers et au Parc naturel régional de Chartreuse qui ont financé l'opération, à la municipalité de St Joseph de Rivière pour la mise à disposition de matériel et de personnel, ainsi qu'aux bénévoles, employés communaux qui n'ont pas hésité à travailler bénévolement et à toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué à la réussite de cette journée.

Le S.I.A.G.A

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (S.I.A.G.A.) regroupe quarante deux communes riveraines du Guiers et de ses affluents.

Jean-Paul Rousset et Michel Virard et leurs suppléants Stéphane Brun et Frédéric Diederichs représentent notre commune au S.I.A.G.A.

Un syndicat ... pour quoi faire ?

Il permet une gestion raisonnée de l'eau et des milieux aquatiques. Le contrat de rivière sera l'outil de planification d'opérations avec des financements particuliers.

La charte, signée en 2008, a permis de valider cinq objectifs :

- Organiser une gestion quantitative, raisonnée, durable de la ressource en eau.
- Maintenir la bonne qualité de l'eau de surface et de la ressource souterraine.
- Gérer la prévention des risques.
- Préserver, restaurer et mettre en valeur les milieux naturels aquatiques et humides.
- Pérenniser la gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques.

Un syndicat ... qui agit !

Grâce à l'aide de l'Agence de l'eau, des Conseils Généraux, du Conseil Régional et des communes adhérentes, le S.I.A.G.A. réalise, en tant que maître d'ouvrage, un certain nombre d'actions de restauration du milieu aquatique :

- Gestion de la végétation des berges, environ 160 km de cours d'eau sont concernés.

L'espace boisé au bord des cours d'eau (= ripisylve) doit être entretenu par les riverains pour maintenir l'équilibre. Après un constat quasi généralisé de non entretien par les propriétaires riverains, le S.I.A.G.A. a mis en place un programme pluriannuel de gestion de la ripisylve afin de concilier l'ensemble des enjeux. Cet entretien est aujourd'hui réalisé par des équipes d'insertion sous la responsabilité du technicien de rivière. L'érosion de berge est un phénomène naturel.

- Gestion de la vie des rivières : passe à poissons et caches piscicoles.
- Maintien ou restauration du bon état des eaux : actions visant à réduire les pollutions domestiques (assainissements collectifs et non collectifs), agricoles, industrielles, pluviales (routièrre)...
- Lutte contre les plantes envahissantes : par exemple la renouée du Japon.

Un syndicat ... qui informe !

Le syndicat met à votre disposition, par l'intermédiaire de votre mairie et de vos délégués, différents documents pour mieux apprécier son action.

S.I.A.G.A.
27 avenue Gabriel Pravaz
38480 Pont de Beauvoisin
Tél : 04 76 37 26 26 - Fax : 04 76 37 23 23
guiers.siaga@wanadoo.fr
www.guiers-siaga.fr

Conseil Municipal du 30 mai 2011 : Refus de la convention avec l'O.N.F. pour la station de Trail, refus d'exercer le droit de priorité pour l'achat des trois maisons forestières de « La Côte du Moulin » et de « La Charmette » et décision de ne pas transmettre le droit de priorité à toute autre collectivité territoriale, approbation du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, refus de signer l'avenant à la convention avec le groupement « AUM Architecture » et « PERRINE Urbanisme - Architecture » chargés du Plan Local d'Urbanisme, décision d'être maître

Intercommunalité

La Réforme Territoriale

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, les maires des communautés de communes du Mont Beauvoir, des Entremonts et de Chartreuse-Guiers, soutenus par les conseillers généraux et Éliane Giraud, Présidente du Parc naturel régional de Chartreuse, ont convaincu Messieurs les Préfets de l'Isère et de la Savoie de valider leur fusion pour constituer une communauté de communes interdépartementale de « Cœur de Chartreuse ».

C'est ainsi que ces trois communautés de communes se sont engagées à s'adapter aux réformes prévues par l'Etat tout en conservant leurs valeurs et leur esprit pour une gestion adaptée aux besoins de chacune.

L'objectif était double : éviter que 17 communes de petite taille à vocation touristique pour la plupart, soient englobées dans la communauté d'agglomérations de Chambéry, la Métro ou le Pays Voironnais, ce qui notamment notre commune, et respecter une logique économique et géographique, car l'éclatement de communes du parc dans différentes intercommunalités aurait signé la fin du Parc naturel régional de Chartreuse.

Cette entité « Cœur de Chartreuse », composée de 17 communes, soit 16500 habitants sera dans un premier temps responsable et décisionnaire dans les domaines de la gestion des déchets, du développement économique, de la petite enfance, de la jeunesse et peut-être plus tard du tourisme, de l'eau et de l'assainissement. Elle construira notre avenir dès 2012-2013.

Accueil de Loisirs Intercommunal

Nouveau

Accueil de Loisirs Intercommunal tous les mercredis et les petites vacances scolaires à partir de septembre 2011

Proposé par les associations d'Accueil de Loisirs du Collectif "Inter A.L.S.H." soutenu par la Communauté de Communes Chartreuse-Guiers, par les communes et par la caisse des allocations familiales.

- Accueil des enfants de 3 à 11 ans à partir de 8h dans les « accueils de proximité » à Miribel Les Échelles, Saint-Joseph de Rivière, Saint-Laurent du Pont, Saint-Pierre de Chartreuse et Entre-Deux-Guiers.
- Transport collectif à partir de 9h vers le site de « La Marine » à Entre-Deux-Guiers.
- Animations collectives adaptées à chaque tranche d'âge.
- Repas et goûter sur place.

- Retour dans les « accueils de proximité » à partir de 17h, où les enfants pourront continuer à s'amuser et attendre leurs parents jusqu'à 18h.

Ouverture mercredi 7 septembre 2011

Pré-inscriptions et informations auprès de Curieux de Nature : curieuxde.nature@laposte.net

La coordination est assurée par l'association : "Pour l'Action Jeunes" - 1, rue Charles Hérold à Saint Laurent du Pont - Tel : 04.76.06.44.23. - paj.infos@gmail.com

**Réunion d'information et inscriptions :
Jeudi 1^{er} septembre 2011 de 18h30 à 20h
à la Maison des associations de
Saint Laurent du Pont
(accueil et jeux prévus pour les enfants)**

"Saison Nomade"

Pendant 5 ans, les bibliothèques du canton ont organisé, chacune à leur tour, l'accueil sur leur commune d'un spectacle de contes proposé dans le cadre du Festival des Arts du Récit qui se déroule chaque année au mois de mai. On se souvient que St Pierre de Chartreuse a ainsi accueilli la conteuse cubaine Coralia Rodriguez en mai 2010. Un système de navettes gratuites, les Karkikontes, animés par les conteurs Ateliers de la Pleine Lune, permettait aux habitants des communes non organisatrices de venir assister au spectacle.

A l'issue de ces cinq années, un réseau s'est constitué, un large public s'est fidélisé et une dynamique partenariale et opérationnelle entre les communes associées a été instaurée. Afin de préserver cette dynamique, le Centre

Social des pays du Guiers s'est proposé de poursuivre l'action initiée en mettant en place un projet programmation culturelle intitulé « Saison Nomade », en partenariat avec, entre autres, la MC2 de Grenoble.

Ce seront désormais les 7 communes de la Communauté de Communes de Chartreuse-Guiers qui organiseront à tour de rôle 10 spectacles dans l'année. « Saison Nomade » se donne pour objectifs de rendre accessible aux familles de toutes origines et toutes classes sociales une offre culturelle de proximité, mais aussi de fédérer l'énergie des divers acteurs locaux.

L'accessibilité au plus grand nombre sera favorisée par une politique tarifaire particulièrement attrayante et par la mise en place de moyens de transport collectifs.

La première « Saison Nomade » sera lancée dès octobre 2011.

Des renseignements plus complets sur la programmation, les lieux, les réservations, etc. seront disponibles à la bibliothèque ou en mairie dès le mois de septembre.



d'ouvrage pour la réhabilitation de la cabane pastorale de Bellefont, refus de réimplantation d'une croix à l'entrée du village (principe de neutralité), renouvellement du contrat de mission d'architecte conseiller, approbation les dossiers de consultation pour la délégation du service public de l'assainissement collectif et de l'eau potable, motion concernant le SIVU des remontées mécaniques, concession de terrain pour la réalisation d'un stade de biathlon

Infos Pratiques

Les Grands Rendez-vous de l'Été

Rencontres Brel
du 19 au 24 juillet - Plan de Ville

Concert des Nuits d'Été
« Le Chemin de croix »
le 30 juillet - la Correrie à 14h30

Fête de la Laine
le 31 juillet - Plan de Ville

Concours de chevaux
Comtois le 7 août - Plan de Ville

Fête des Métiers de
l'Artisanat et des
Produits du Terroir - les 14 et 15 août

Bal Country - le 15 août à 19h
Feu d'artifice - le 15 août à 22h

Concert « Ovale Trio »
le 21 août à 16h - Église de St Hugues

Randonnée VTT Enduro
All Mountain Chartreuse
le 28 août

Descente VTT open tous publics et finale de la
coupe Rhône-Alpes - les 24 et 25 septembre

C.L.S.H

Le centre de loisirs sans hébergement accueille les enfants de 4 à 11 ans jusqu'au 12 août 2011 au groupe scolaire de St Hugues du lundi au vendredi de 8h00 à 17h45. Des activités de pleine nature et découverte du territoire sont proposées.

Renseignements et inscriptions : 06.43.70.67.59
*(inscription la veille pour le lendemain possible
sous réserve des places disponibles)*

Devenez Assistant(e) Maternel(le)

Le Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes Chartreuse Guiers organisera une réunion d'information sur le métier d'assistant(e) maternel(le) : conditions d'agrément, les démarches, la formation

**le 22 /09/2011 de 14h à 16h à la Salle des Mariages
Saint-Pierre de Chartreuse**



Nouveau

Bricolage, Jardinage : rappel !

Bricolage et jardinage

(Arrêté Préfectoral n° 97-5126) :

Les travaux de bricolage et de jardinage nécessitant l'usage d'appareils sonores tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Brûlage de végétaux

(Arrêté Préfectoral n°2008-11470) :

Le brûlage des végétaux est interdit du 15 février au 30 avril inclus et du 15 juillet au 30 septembre inclus. Le brûlage ne peut s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale devra avoir lieu avant 20h.

S.A.U.R

La S.A.U.R. procédera jusqu'au 29 juillet 2011 aux relevés des compteurs d'eau. Elle invite ses clients à dégager l'accès des compteurs et rappelle que ses agents sont munis d'une carte professionnelle attestant de leur appartenance à la société.

Vente d'un Bien Immobilier

Si vous envisagez de vendre un bien immobilier non raccordé au réseau d'assainissement collectif sachez que de nouvelles dispositions sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011.

Le diagnostic Assainissement Non Collectif doit avoir moins de 3 ans (article L1331-11-1 du code de la santé publique) et doit être joint au dossier de diagnostic technique (plomb, amiante, DPE, électricité) lors de la signature du compromis de vente.

Pour faire contrôler votre assainissement individuel, vous devez vous adresser au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) en Mairie.

En cas de non-conformité du dispositif d'assainissement, les acquéreurs auront un an à partir de la signature de l'acte de vente pour mettre le dispositif aux normes (article L271-4 du code de la construction et de l'habitation).

Ouverture de la Chasse

le 11 septembre 2011.

Conseil Municipal du 17 juin 2011 : Élections des délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale, 3^{ème} tranche du programme d'assainissement Les Essarts – La Coche : convention passage, inscription au 2^{ème} contrat de rivière S.I.A.G.A., demande de subventions, décision de création d'un espace de V.T.T. Trial à la Diat.

Hier & Aujourd'hui

Diversification

Depuis 2001, le mot "diversification" est accolé à "station de moyenne montagne".

Le 31 mai dernier, Jean-Jack QUEYRANNE, Président de la Région Rhône-Alpes, et Eliane GIRAUD, Conseillère déléguée à l'administration générale et aux Parcs Naturels Régionaux, Présidente du Syndicat mixte du PNR de Chartreuse, ont signé à Saint-Pierre de Chartreuse, la convention de station durable du massif de Chartreuse, en présence de Claude COMET, Conseillère déléguée au tourisme et à la montagne.



Bénéficiant chaque année de 1,4 M € de subventions régionales, le Parc naturel régional de Chartreuse va recevoir 508 000 € supplémentaires sur 3 ans (2010 - 2013) dans le cadre de cette convention.

Validée par la Région le 26 février 2011, celle-ci a pour

objectif de :

- définir et mettre en œuvre une stratégie marketing de la destination « Chartreuse »,
- renouveler la gouvernance touristique,
- développer un tourisme de valorisation et de protection des ressources et des patrimoines accessibles à tous,
- accompagner la modernisation et le développement d'une offre touristique adaptée aux évolutions climatiques et aux attentes des clients.

Lors de cette matinée, les produits développés pour diversifier l'offre touristique de la commune ont été mis en avant : la Station de Trail, qui a bénéficié d'un concours financier de la Région dans le cadre de la politique de soutien à la diversification touristique, et les projets de stades de B.M.X. et de V.T.T. Trial.

Comme l'a souligné Jean-Jack QUEYRANNE :

« L'originalité du projet de massif, porté par le Parc naturel régional de Chartreuse, réside dans la mise en œuvre d'un tourisme des quatre saisons, un travail important réalisé sur la gouvernance à l'échelle du massif, la recherche de transversalité dans l'économie touristique ainsi qu'une réelle volonté d'expérimentation des partenariats publics / privés ».

En Rhône-Alpes, quatorze conventions de station durable ont déjà été signées par la Région, pour un montant total de 11,2 M €.

Il s'agit de soutenir les stations de moyenne montagne dans leur stratégie de diversification et/ou de reconversion touristique et de les accompagner progressivement vers un nouveau modèle économique, social et culturel, respectueux des principes de développement durable et moins dépendant du produit neige et de l'offre ski, car " face aux contraintes climatiques et à l'évolution des attentes du public, on ne peut plus miser sur un seul produit pour la montagne du XXI^{ème} siècle ", ajoutait Jean-Jacques Queyranne.

Images d'Autrefois



Les foins à Saint Hugues



Brevardière



Les Guillets - 1910